

# Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022

Conformément à l'article 7 des statuts, je vous invite à participer à l'**Assemblée Générale Annuelle du Club** qui se tiendra salle LYAUTEY le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à partir de 18h15. Tout membre du Club, à jour de sa cotisation, peut y participer ainsi qu'aux opérations de vote.

**Les questions écrites soumises par les membres du Club doivent être transmises au Président au plus tard le vendredi 24 juin 2022.**

L'Assemblée Générale sera précédée de l'émargement de la liste des présents et de la réception des pouvoirs. Un pot de l'amitié sera servi à l'issue.

## Ordre du jour

### **Points assujettis à un vote :**

- Rapport moral et Bilan de situation par le Président,
- Rapport financier par le Trésorier,
- Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration (**Guy ROZEC, Josée LE VERGE, Jean-Yves LE GOT**),
- Confirmation de l'élection de **Gérard BACHELOT**, coopté le 04 mai 2022 conformément à l'article 11 des statuts,
- Election de 2 nouveaux membres au Conseil d'Administration,
- Election de 4 membres pour la Commission des Litiges,

### **Points non assujettis à un vote :**

- Prévisions pour la période 2022-2023, par le Président,
- Choix des simultanés pour la période 2022-2023 par le Président,
- Ecole de Bridge et réflexions sur les objectifs de formation par Marie-Jo Loaëc avec la participation d'Anne-Yvonne Thérin.
- Réponses aux questions diverses.

### **Médaille des Clubs**

: ***Non prévu par le Comité***

## Appels à Candidature

Les candidats éventuels pour les postes à pourvoir doivent se manifester en utilisant le document joint qui doit être transmis au Président ou à la Secrétaire **au plus tard pour le mercredi 29 juin 2022.**

## Déroulement des votes

En cas d'empêchement, tout membre du Club peut se faire représenter par un autre membre du Club.

Chaque mandataire ne peut disposer que de 2 pouvoirs qui sont remis au Président ou au Secrétaire au plus tard avant l'ouverture de la réunion.

Les résolutions proposées, ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

## Organisation du vote

Les votes ont lieu selon les règles suivantes :

- *remise des pouvoirs au Président ou au Secrétaire avant le début de l'Assemblée,*
- *émargement sur la liste des présents,*
- *urne, enveloppes et bulletins de vote fournis par le Club.*

## Demandes d'informations complémentaires, suggestions ou transmission de documents:

S'adresser à la Secrétaire du Club à l'adresse suivante :

**Marie-Jo LOAEC**  
**34 rue de Guimiliau**  
**29400 LAMPAUL GUIMILIAU**  
**[mariejoseloac@orange.fr](mailto:mariejoseloac@orange.fr)**

Le Président,